



Dernières Nouvelles

De l'information d'intérêt autochtone transmise par le gouvernement du Canada

Des femmes réalisent leurs rêves

« La vie est courte, dit Anne Huntinghawk. Aussi bien faire ce qu'on aime et y parvenir grâce à l'éducation. »

Anne est une femme ojibway de 45 ans née au Manitoba. La vie ne l'a pas ménagée, puisque ses parents ont subi l'épreuve des pensionnats indiens. Ils ont eu de nombreuses difficultés. Retirée de son foyer à l'âge de huit ans, Anne a grandi dans une famille d'accueil non autochtone.

« Je ne me sentais pas à ma place, ni à l'école, ni nulle part ailleurs », déclare Anne. Elle a quitté l'école à 16 ans. Par la suite, elle a élevé seule ses quatre enfants en travaillant le soir comme infirmière auxiliaire dans un centre psychiatrique. Cet emploi, qu'elle occupe depuis plus de 20 ans, l'amène à aider des personnes ayant des problèmes mentaux.

Deux de ses enfants ont fréquenté l'université, et Anne a décidé d'en faire autant. En 2001, elle a repris ses études secondaires.

« La première fois que j'ai remis les pieds à l'école, je me suis dit : "Qu'est-ce que je fais ici?" » Pourtant, Anne a vite commencé à s'y sentir à l'aise. À la fin de l'année, elle était devenue la meilleure de sa classe, et ce, même en travaillant toujours à temps plein la nuit.

Anne est maintenant inscrite à l'Université du Manitoba, où elle suit des cours au moyen de la télévision par satellite. Elle continue à travailler de nuit et espère aider d'autres Autochtones. « Je sais que je peux le faire », dit-elle.



Selon Anne Huntinghawk, l'éducation aide les gens à concrétiser leurs rêves. Photo : Simon Bueckert

Anne a pu profiter du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. C'est un programme d'Affaires indiennes et du Nord Canada qui aide à couvrir une partie des frais de scolarité. Pour en savoir plus sur ce programme, consultez le site www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/ense_f.html, ou composez sans frais le 1 800 567-9604. ■

La voie du succès — un guide utile!

La voie du succès est un guide écrit pour les femmes autochtones qui pensent se lancer en affaires. Des femmes autochtones de tout le pays ont contribué à rendre ce guide pratique et facile à utiliser. Pour en obtenir un exemplaire gratuit, composez le 1 800 567-9604 (sans frais).



Démarrage d'une entreprise



Linda Sunday dit qu'il est très valorisant de pouvoir donner suite à ses idées.

Mohawk originaire d'Akwesasne, Linda Sunday a ouvert un magasin de fournitures de bureau dans sa collectivité.

Comment avez-vous commencé?

« Presque tout ce que je sais sur l'industrie, je l'ai appris en travaillant dans le magasin de mes parents. En 1999, j'ai commencé à diriger la boutique toute seule. »

Où peut-on se renseigner sur la façon de lancer une entreprise?

« Les entrepreneurs autochtones peuvent trouver des renseignements utiles auprès de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et d'Entreprise autochtone Canada. De plus, il est toujours bon qu'une personne se documente sur les autres entreprises de son domaine et sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, un programme visant à accroître le nombre d'entreprises autochtones qui font des affaires avec le gouvernement. »

Comment arrivez-vous à suivre les tendances du monde des affaires?

« Tout d'abord, j'entretiens des liens avec d'autres entreprises. De plus, je lis des revues d'affaires et les nouvelles qui concernent mon secteur. Il est bien, aussi, de consulter des sites Internet comme ceux d'Industrie Canada et du Conseil canadien du commerce de détail. »

Que diriez-vous à une personne qui se lance en affaires?

« Demandez des conseils si vous en avez besoin. Bien des gens d'affaires sont prêts à vous aider. »

Lissa Marie Charron de la Première nation de Sheshegwaning dans l'île Manitoulin en Ontario est copropriétaire d'une entreprise d'oxygénothérapie à Toronto. Il s'agit du premier spa à oxygène au monde!

Comment avez-vous fait vos débuts?

« Au départ, nous avions le feu sacré mais pas les connaissances nécessaires. Alors nous avons rencontré des spécialistes et nous leur avons posé des questions. Il nous a fallu quatre ans pour ouvrir notre spa. »

Quels sont les secrets de la réussite?

« Contrôlez votre stress et mettez vos tâches en ordre de priorité. Le plus important est de savoir que vous ne pouvez pas tout faire vous-même et que vous n'êtes pas un as dans tout. Demandez de l'aide lorsque vous en avez besoin. Enfin, quoi que vous fassiez, trouvez le moyen de vous distinguer et de laisser votre marque. »

Quelles ressources aviez-vous au départ?

« Dès le début, l'équipe d'Entreprise autochtone Canada s'est montrée très enthousiaste face à notre entreprise. L'équipe y voyait un potentiel de croissance et elle nous a soutenus pendant le démarrage. »

Avez-vous des trucs à donner aux gens qui songent à démarrer une entreprise?

« Comme on ne peut jamais se contenter d'éteindre son ordinateur et de partir, il faut aimer ce qu'on fait. Il ne faut pas travailler uniquement pour l'argent. »

Ressources

Réseau de services aux entreprises autochtones
www.cbcs.org/absn

Entreprise autochtone Canada
www.abc-eac.ic.gc.ca

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones
<http://saea-psab.ainc-inac.gc.ca> ■

Votre gouvernement local vous préoccupe-t-il?

Si vous habitez dans une collectivité des Premières nations ou une collectivité inuite et que vous avez une plainte à formuler au sujet de son administration, nous sommes là pour vous écouter et pour vous aider, dans la mesure du possible. Le coordonnateur national des plaintes et des allégations écoutera également vos préoccupations à propos des organisations financées par Affaires indiennes et du Nord Canada. Composez le **1 800 567-9604** (sans frais), ou écrivez à **CNAP-NACC@ainc-inac.gc.ca**.

Passons aux affaires

Certaines femmes autochtones ont réalisé leur rêve de démarrer une entreprise. Vous pouvez vous renseigner sur ces femmes entrepreneures en consultant la base de données sur les réussites autochtones en matière de développement économique, à www.ainc-inac.gc.ca/nr/ecd/wen_f.html.



Les enfants sont notre avenir. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada versera en cinq ans 320 millions de dollars aux collectivités inuites et des Premières nations. La Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations fait des progrès.

Par exemple, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones reçoit plus de fonds. Ce programme aide les enfants à apprendre à lire, à manger sainement et à parler leur langue traditionnelle autochtone. Grâce à ces fonds supplémentaires, il sera possible de créer davantage de places pour des enfants et d'élaborer du matériel d'apprentissage.

De plus, de nouveaux fonds permettent à l'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits d'améliorer certains de ses centres de garde d'enfants et d'accueillir davantage de bambins. Ainsi, plus de parents peuvent reprendre leurs études ou suivre un cours de formation professionnelle.

Santé Canada fournit des fonds aux collectivités pour qu'elles offrent des programmes de prévention contre les effets nuisibles de la consommation d'alcool pendant la grossesse. Des renseignements sur le programme sur le syndrome de l'alcoolisation fœtale seront affichés très bientôt dans Internet à www.hc-sc.gc.ca.

Ce programme amène Affaires indiennes et du Nord Canada, Développement des ressources humaines Canada et Santé Canada à offrir ensemble des services dans vos collectivités.

Pour en apprendre plus sur les services destinés aux enfants, composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232). Si vous utilisez un ATME, composez le 1 800 465-7735. ■



Les programmes qui aident les enfants à grandir leur permettent de mieux réussir.

Nouvelle prestation pour enfants handicapés

À partir de mars 2004, le gouvernement accordera plus d'argent aux familles qui prennent soin d'enfants handicapés. La Prestation pour enfants handicapés sera versée en même temps que la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Pour en savoir plus et vérifier si vous êtes admissible, visitez le site Internet www.ccra-adrc.gc.ca/peh ou composez le numéro d'appel sans frais 1 800 387-1194

La qualité de l'eau

La Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations a été annoncée au printemps 2003. Elle vise à améliorer les réseaux d'aqueducs et d'égouts dans les réserves du Canada. Votre collectivité recevra bientôt de l'information sur ce qui se passe chez vous. De plus, votre conseil de bande a reçu une trousse d'orientation qui explique la Stratégie. Pour en apprendre davantage, composez le 1 800 567-9604 (sans frais) et demandez les dernières nouvelles sur la qualité de l'eau.

Continuez à nous écrire!

« Ce que j'ai aimé le plus, c'est de pouvoir demander des documents à partir des renseignements fournis dans vos articles. Merci! »

Merci à tous ceux qui nous transmettent des commentaires. Remplissez la carte-réponse, détachez-la et postez-la-nous dès aujourd'hui!

Vous n'avez pas besoin de timbre. Souhaitez-vous soumettre une idée d'article?

Dites-le-nous! Vos idées nous intéressent!

La rédactrice en chef

Dernières Nouvelles est envoyé à tous les foyers des Premières nations situés dans des réserves du Canada. La production et l'expédition d'un exemplaire coûtent environ 20 cents.

Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Adresse : _____

Avez-vous trouvé que le présent numéro renfermait beaucoup d'information? oui non
Quels autres sujets importants devraient, d'après vous, être traités dans les prochains numéros?

Commentaires : _____

J'aimerais recevoir de l'information du gouvernement du Canada à l'adresse électronique suivante : _____

J'aimerais que vous fassiez parvenir le bulletin *Dernières Nouvelles* à un ami ou une amie à l'adresse suivante : _____

Je vous autorise à m'envoyer d'autres mises à jour venant du gouvernement du Canada.

J'aimerais qu'on me tienne informé des activités du gouvernement du Canada par un ou plusieurs des moyens suivants :

la télévision communautaire

le courrier postal

le bureau de la
Première nation

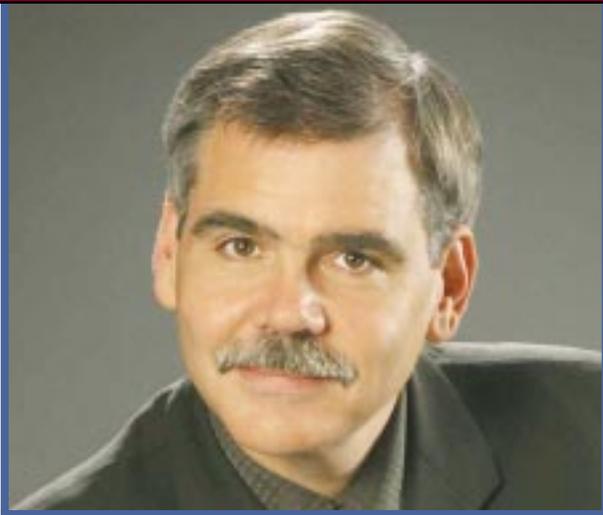
la radio communautaire

Internet

le journal communautaire

le centre d'amitié

Faites la connaissance du ministre



L'honorable Andy Mitchell

Affaires indiennes et du Nord Canada a un nouveau ministre.

L'honorable Andy Mitchell est député de la circonscription de Parry Sound-Muskoka en Ontario. Il a été nommé ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le 12 décembre 2003.

Avant cela, M. Mitchell était secrétaire d'État (Développement rural) chargé de l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario. Son travail l'a amené à visiter de nombreuses collectivités de Premières nations dans tous les coins du Canada.

Le ministre Mitchell a comme priorité d'améliorer la qualité de vie des gens des Premières nations, des Inuit et des résidents du Nord. ■

Étude sur les biens immobiliers matrimoniaux

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a étudié la façon dont les biens immobiliers matrimoniaux (p. ex., une maison et des terres) sont divisés lorsqu'un couple vivant dans une réserve se sépare. Le Comité a entendu des témoins à l'automne 2003 et il a préparé un rapport, *Un toit précaire : Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves*, renfermant des recommandations sur le sujet. Pour en apprendre plus sur les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves et sur le Comité, consultez le site www.ainc-inac.gc.ca/wige/mrp/index_f.html. ■

Nouvelle loi sur les revendications

Le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-6. Ce projet de loi vise à créer le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations. Par l'entremise d'un tribunal indépendant, le Centre participera à la négociation de règlements et à la résolution des différends entre les Premières nations et le gouvernement du Canada. Pour en apprendre davantage à ce sujet, composez le 1 800 567-9604 (sans frais), ou consultez le site www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/scbul_f.html.

La saison de la grippe est arrivée. Ce que vous pouvez faire :

- faites-vous vacciner
- lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon
- restez à la maison si vous êtes malade

Pour en savoir davantage, rendez-vous à www.hc-sc.gc.ca/francais/maladies/grippe/index.html ou appelez au numéro 1 800 454-8302.

VOTRE OPINION EST IMPORTANTE POUR NOUS!

Remplissez la carte-réponse, détachez-la et postez-la (les frais de poste sont déjà payés) ou communiquez avec le Service des renseignements généraux d'AINC en composant le 1 800 567-9604 ou encore le 1 866 553-0554 (numéro de l'ATME). Vous pouvez également nous faire parvenir un message soit par télécopieur au (819) 953-2305, soit par courriel à l'adresse DernieresNouvelles@ainc-inac.gc.ca.

Pour plus d'information sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, n'hésitez pas à communiquer avec nous.
 Téléphone sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
 Télécopieur/ATME : 1 800 465-7735
 Site Web : www.canada.gc.ca

Le bulletin *Dernières Nouvelles* est également offert sous forme électronique à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2004
www.ainc-inac.gc.ca

QS-6172-070-FF-A1
 ISSN 1704-4294

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: *Update*



1000009929-K1A0H4-BR01

DERNIÈRES NOUVELLES
 À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
 AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
 10 RUE WELLINGTON
 GATINEAU QC K1A 9Z9